MA NAISSANCE

De naissance, je suis savon,
Et quoique venant d'apparaître
Chacun a voulu me connaître,
Savon de FERRAILLE est mon nom.

Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix. 50459d

TOURCOING

Un grave accident. — Mercredi matin, vers 8 heures 1/4, Edouard Cattoire, âgé de 69 ans, demeurant à la Blanche-Porte, laveur chez M. Darras-Lemaire, était occupé à regarnir le cylindre compresseur, du poids de 10.000 kilog., de nouvelles mèches. Le bout qu'il tenait s'étant entremêlé avec les mèches qu'il retirait au fur et à mesure, sa main fut entraînée sous le cylindre. Il cria à son aide de déclincher, mais il était trop tard. Par un suprême effort, il parvint à retirer sa main, mais le pouce et l'index droits étaient arrachés, presque jusqu'au poignet. Les deux bouts de doigts ont été retrouvés écrasés de l'autre côté du cylindre.

Le docteur Catteau vint donner les premiers soins au blessé que son patron, tout en l'assurant que ses semaines lui seraient payées et qu'après guérison il retrouverait son occupation, a fait conduire à l'Hôtel-Dieu.

Cet accident est purement accidentel.

Saisie d'huîtres. — C'est la troisième depuis moins d'un mois. Il s'agit, cette fois, de 5 paniers de 100 huîtres chacun rendues impropres à la consommation par suite des fortes gelées, que M. Ansar, inspecteur des denrées alimentaires, a encore fait jeter au fumier, mercredi matin.

Une femme tombée dans un puits. — Mercredi à midi trois quarts, Elise Bodaert, femme Mercier, âgée de 31 ans, demeurant, rue Fin-de-la-Guerre, cour Courbou, n° 8, tirait un seau d'eau au puits commun, profond d'une dizaine de mètres. Une glace très épaisse et très lisse, existe en avant de l'ouverture de ce puits. La femme, en se penchant pour attirer son seau, glissa en arrière des deux pieds et elle tomba la tête la première au fond du trou!

Le mari accourut aussitot: sa femme s'était cramponnée à la chaîne et avait la moitié du corps hors de l'eau. Elle parvint à poser les deux pieds sur la *seille* et se tint solidement à la chaîne. Mercier et un voisin, halèrent la chaîne et Elise Bodaert fut vite retirée de sa dangereuse position sans la moindre égratignure. Elle en a été quitte pour un bain froid.

Le sauvetagé n'avait pas pris plus de trois minutes.

Pour tirer les Rois ! — Louis-Joseph Cartry, apprenti couvreur, demeurant au Brun-Pain, âgé de 16 ans, s'était toujours bien conduit jusqu'ici. Lundi dernier, malheureusement, l'amitié qu'il porte à ses frères et sœurs l'a fait succomber à une bien fausse tentation.

Vers 6 heures 1/2 du soir, il entrait chez M. Cuvellier, menuisier-épicier-cabaretier, rue de Paris. Il ne trouva personne dans la boutique et s'empara d'un paquet d'une livre de chocolat Devynck, placé sur un rayon, qu'il fit disparaître sous son paletot. Mme Cuvellier arrivant, il lui demanda un petit verre de genièvre et donna un gros sou en paiement.

La cabaretière s'était aperçue de la disparition du paquet ; sous prétexte d'aller chercher un petit sou pour rendre à Cartry, elle appela son mari... Et le malheureux fut forcé d'avouer sa faute. Il voulait se sauver ; mais on appela à l'aide, et M. Six, employé d'octroi, vint prêter main-forte. Le pauvre garçon fut conduit au poste et incarcéré.

Il avait pris le chocolat, non pour lui, mais pour *régaler* ses petits frères et ses petites sœurs, à l'occasion des Rois !

Une adjudication. — Dans notre numéro portant la date du 1er janvier, le paragraphe donnant le résultat de l'adjudication des papiers nécessaires au Conditionnement, doit être rectifié comme suit: Trois soumissionnaires : MM. Trentesaux-Tonlemonde, de Tourcoing, rabais 16 et 30 0/0; Peckre, de Tourcoing, 28 0/0; Victor Tesse, de Lille, successeur de M. Canonne-Pruvot, 33 0/0 adjudicataire.

LILLE

Emeute à l'hôpital Saint-Sauveur. — Il y avait déjà un certain temps que les filles soumises ne s'étaient livrées à leur petite émeute.

Elles ont voulu rattraper le temps perdu.

Mardi, cinq d'entre elles, les filles Duval, Bray, Lefebvre, Blaisse et Maurois, qui voulaient sortir absolument, brisèrent 61 carreaux de vitre et deux croisillons en fer.

On manda la police, qui arrêta les coupables et les conduisit au poste de police du 3e arrondissement, d'où, après avoir été interrogées par M. Guénot, commissaire, elles furent dirigées sur la maison d'arrêt pour être mises à la disposition de M. le procureur de la République.

L'assassinat de Merlimont. — Le parquet de Lille a reçu hier soir une dépêche du parquet de Montreuil, annonçant que Baillet a fait des aveux complets.

Dutilleul est un entêté qui nie, même quand ses complices fournissent la preuve de sa culpabilité.

On sait que ces deux personnages sont accusés de plusieur vols commis aux environs de Lille.

Facultés catholiques. — *Faculté de médecine.* — Le concours annuel pour l'internat des hôpitaux a eu lieu récemment. Voici les noms des nouveaux internes :

MM. L. Pérignon, A. Didier, A. Franchomme, F. Mahieu, A. Drappier.

Faculté de droit. — Voici les noms des jeunes gens qui ont subi avec succès les divers examens depuis la rentrée de novembre :

DOCTORAT. — 3e examen, M. Coevoet; 1er examen, MM. Duprez et Bataille.

LICENCE. — Troisième année, 1er examen : MM. Bont, Delesalle, Delcourt.

Troisième année, 2e examen : MM. Courtray, A. Fauchille, Masse, Delesalle, Delcourt.

Deuxième année, 1er examen : MM. Lambin, Sénéchal, Schallier, Wastelier du Parc, Decroos, Aublin.

Deuxième année, 2e examen : MM. Sénélar, Schallier, Wastelier du Parc, Beaurain, Dufour, Copin, Lorguier; Lefeuvre, Deman, Deligny, Plouvier.

Première année, 1er examen : MM. Vasseur, Désenfant, Platiau, Lorthiois.

Première année, 2e examen : MM. Vasseur, Lemoine.

— *Faculté des lettres.* — M. Payen, étudiant en droit de deuxième année, vient d'être reçu licencié ès-lettres après un an de préparation.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche, 4 janvier, a eu lieu la 5me exposition de pigeons voyageurs, au siège de la société, le *Pigeon roubaisien*, chez M. Louis Deréguncourt, rue d'Inkermann, 176.

Les pigeons exposés appartenaient aux pigeonniers de MM. Louis Béghin et Louis Deréguncourt.

Grand nombre de colombophiles ont visité cette exposition; le pigeonnier de M. Bégnin a fait l'admiration de tous, surtout une superbe femelle bleue, 4e prix du grand concours du 14 juillet 1890 de la *Fédération Roubaisienne*.

Des félicitations sont dues à M. Louis Déregnaucourt pour les superbes sujets qu'il présente. A noter son magnifique pigeon noir macot.

Dimanche 11 janvier, sixième exposition; les exposants seront les suivants : MM. H. Delannoy, lauréat des concours 1889 et 1890 de la *Fédération roubaisienne*. Cléry Frédéric, Berton François, Humbert.

L'exposition s'ouvrira à 9 heures du matin et sera cloturé à 5 heures du soir.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 7 janvier 1891

Présidence de M. HEDDE, vice-président

Un procès de chasse, intenté par MM. Barbotin et Grymonprez, à M. X... de Roubaix, qui aurait, suivant le garde et d'autres témoins, été rencontré chassant sur une terre appartenant à M. Deleplanque et louée pour l'exercice du droit de chasse, par les demandeurs, se termine, après enquête, par une condamnation en seize francs d'amende et dix francs de dommage-intérêts prononcée contre M. X...

Me CONFORME.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mercredi 7 janvier

L'Expropriation de l'Egoût Collecteur, à Roubaix

A midi et demi ont commencé les opérations du jury.

Comme nous l'avons dit hier, le président du jury est M. Batigny, architecte à Lille.

Le magistrat directeur est M. Lefebvre, assisté de M. Legrand, greffier.

L'expropriation sur laquelle le jury est appelé à statuer présente un caractère assez particulier. En effet, toute la bande de terrain qu'il s'agit d'incorporer au boulevard, huit mètres à droite environ et huit mètres à gauche, a toujours jusqu'ici servi de passage au public, et bien des personnes qui ont passé sur le boulevard Gambetta, le long soit des établissements industriels, soit des habitations privées, ne se sont jamais douté qu'ils circulaient ainsi par pure tolérance de la part des propriétaires riverains qui n'ont jamais cessé d'avoir la propriété et la possession du sol.

D'autre part, c'est en vue des travaux de construction d'un égoût collecteur qu'a été rendu le jugement prononçant l'expropriation pour cause d'utilité publique, et cependant, en fait, le but recherché par la ville de Roubaix est de se rendre acquéreur du sol qui ne lui appartient pas pour donner au boulevard Gambetta une largeur déterminée.

On n'exproprie, dans la circonstance, ni bâtiment, ni jardin, ni champ ou terres labourées, on vent réunir un terrain communal une assiette de passage qui borde actuellement le domaine de la ville.

Toute la question est donc de savoir si cette incorporation cause aux propriétaires riverains un véritable préjudice donnant droit à une indemnité, ou si au contraire elle apporte à leur propriété une plus-value, par le seul fait de l'existence d'un boulevard apportant aux riverains tous les avantages qu'offrent ordinairement les grandes voies.

Aussi, dès le moment où les jurés se seront prononcés sur ce point de principe, dans les premières affaires qui lui seront soumises, les décisions ultérieures concernant les autres parcelles expropriées et qui seront basées sur l'appréciation d'abord donnée, ne pourront manquer d'être rapidement rendues.

C'est pour cette raison que pour les deux premières affaires, seulement, les débats auxquels ont pris part Me Roche et Me Delemer ont été assez longs et animés, alors surtout que leurs prétentions présentaient un écart considérable avec les offres de la ville, laquelle répondait par l'organe de Me Basquin, son avocat habituel.

C'est ainsi par exemple que MM. Jonvillo-Sapin frères demandent une indemnité à raison de cinquante francs le mètre carré et la ville ne propose absolument rien, ou plutôt, suivant la formule ordinaire, offre un franc d'indemnité.

Que ne vous donne-t on pas, dit Me Basquin, en compensation de votre terrain? La ville va peut être dépenser douze cent mille francs pour faire un véritable et grand boulevard de ce qui n'était auparavant, un terrain vague, un cloaque.

Déjà un superbe aqueduc y est créé, tout va être nivelé, éclairé, entretenu à nos frais ! Nous ne faisons en cela que répondre aux désirs qui ont été manifestés à diverses reprises par les habitants du quartier.

Me Basquin donne alors lecture de certaines réclamations adressées par quelques propriétaires à l'administration pour mettre un terme à l'état dans lequel se trouvait, il y a deux ans encore, le boulevard Gambetta.

Au point de vue juridique, qu'est-ce que cette bande de terrain de sept mètres, huit mètres dont on vous exproprie ?... C'est une rue privée, c'est un passage pour l'usage de tout le monde.

L'honorable avocat produit alors certaines actes desquels il résulterait que, entre autres clauses, les acquéreurs s'engageaient à laisser un passage de huit mètres de terrain destinés à établir une communication libre, permanente, définitive, tout le long du canal. Vous ne pouviez donc disposer de ce sol

D'autre part, il aurait été, paraît-il, suivant Me Basquin, signé un engagement, à la date du 1er mars 1888, par un grand nombre de propriétaires riverains et aux termes duquel, ils consentaient à céder gratuitement leur terrain, à condition que l'on fit un boulevard dans une période de cinq ans. Respectez donc vos promesses, ajoute l'avocat de la Ville, puisque nous vous donnons un boulevard qui va augmenter considérablement la valeur de votre propriété.

« Nous vous prenons, termine-t-il, un bouton de guêtre et nous vous le remplaçons par un louis d'or. »

D'abord, répondent les expropriés, nous ne vous avons point demandé de boulevard, vous venez nous prendre notre propriété, vous devez la payer, alors surtout que vous, ville de Roubaix vous avez des aspirations vraiment exorbitantes. Un boulevard de trente-deux mètres de largeur est bien suffisant : à Lille, dans les grandes villes, on s'en contente, pourquoi lui donner cette énorme largeur de quarante-huit, cinquante mètres qui vous met dans la nécessité de prendre justement nos huit mètres qui sont à droite et à gauche de notre propriété et qui nous permettraient précisément d'agrandir nos usines ou nos habitations.

Quant aux prétendues cessions gratuites que quelques uns d'entre nous auraient consenti à faire, elles ne sont nullement valables; nous ne faisions ces abandons qu'à la condition que tous les propriétaires intéressés, en feraient autant, tous indistinctement.

Dès le moment où vous n'avez pas toutes les adhésions nous rentrons dans nos droits. Au surplus le Conseil municipal a-t-il jamais formulé nettement une acceptation, par une délibération quelconque ?..

Vous ne pouvez, d'autre part, soutenir que le passage ait jamais été public; la clause à laquelle vous faites allusion est uniquement applicable aux acquéreurs et vendeurs; c'est une servitude qui pourrait parfaitement disparaître si les ayants-droits étaient d'accord sur ce point. Ce qui prouve que ce sol n'est pas public, c'est que vous y laissez déposer des matériaux, élever des barricades.

En tous cas, vous nous dépouillez d'un terrain qui nous appartient, vous devez le payer.

MM. Jonville-Sapin frères demandaient, par l'organe de Me Roche 29.762 fr. La Ville offrait un franc. Le jury qui s'était retiré pendant une demi heure pour délibérer sur cette affaire et les trois suivantes accorde une indemnité de 610 francs.

M. Leopold Florin qui, lui, va par suite de l'expropriation être privé d'une cave qui lui sert de dépôt de charbons, réclame par Me Bonduel, 20.760. Le jury lui alloue 1.200 fr. (douze cents francs.)

MM. Pollet frères, assistés aussi de Me Bonduel, obtiennent mille francs ; ils avaient demandé 35.890 francs.

Me Delemer présentait pour M. Eloy Toulemonde une demande de 1435 fr. et pour M. Toulemonde-Destombes, 29.344 fr.; il est accordé par le jury au premier 35 fr., au second 725 francs.

La ville n'avait rien offert.

D'après ces résultats, le jury allouerait par mètre carré de terrain une somme variant de un franc à un franc cinquante.

Aujourd'hui jeudi, à midi, continuation des opérations.

Me CONFORME.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 7 janvier 1891.

Outrages à un magistrat. — Un individu, né à Roubaix, Alphonse Duquesne, qui subissait à Cambrai une peine encourue pour vol, a écrit à M. le procureur de la République une lettre dans laquelle il le traitait notamment de « fainéant, mangeur de sang ramoneur de cheminée et nettoyeur de rue. »

Le tribunal a prononcé contre lui un an de prison et la chambre des appels correctionnels a confirmé le jugement.

PETITE CORRESPONDANCE

Mme veuve Flore F... — On peut tenter de faire une demande à la gendarmerie du lieu, pour essayer d'avoir un secours du ministre de la guerre. La gendarmerie fournira les renseignements nécessaires s'il y a des circonstances particulières.

NORD

La compagnie du chemin de fer du Nord a décidé d'accorder désormais à ses agents, à dater du 1er janvier, un *secours de famille.*

Ce secours sera accordé à tout agent ayant au moins trois enfants de moins de seize ans, et comptant un minimum de cinq années de service ininterrompu dans les ateliers de la Compagnie

Toutefois, les interruptions pour cause de service militaire ou de maladie seront regardées comme service actif.

Ce secours sera par an, de 24 francs pour les hommes ayant trois enfants, 48 francs pour quatre enfants, 72 francs pour cinq enfants, et ainsi de suite, en augmentant constamment de 24 fr. pour chaque enfant.

Un agent ayant dix enfants, par exemple, recevrait 216 francs par an.

Dom Delatte à Cambrai. — Le Rme Dom Delatte, abbé de Solesmes (Sarthe), est arrivé hier, à onze heures, à Cambrai.

Le supérieur général de la Congrégation des Bénédictins de France est descendu chez S. G. Mgr Monnier, évêque de Lydda.

Nos lecteurs se souviennent que le digne successeur de Dom Guéranger et de Dom Couturier est originaire du diocèse de Cambrai. Il est né à Jeumont en 1848. Il a été ordonné prêtre par Mgr Monnier à la première ordination que fit Sa Grandeur après sa promotion à l'épiscopat.

C'est encore Mgr l'évêque de Lydda qui le reçut comme docteur en théologie à l'Université catholique de Lille, et qui lui a conféré la bénédiction abbatiale, en l'église Sainte-Cécile de Solesmes, le 8 décembre dernier.

Comme on le voit, le Rme Dom Delatte est, à des titres divers, comme le fils spirituel de Mgr l'évêque de Lydda, et l'on comprendra qu'il ait tenu à venir saluer Sa Grandeur, dès son premier voyage dans le Nord.

Le Rme abbé de Solesmes est allé rendre ses hommages à S. G. Mgr l'archevêque, vers trois heures de l'après-midi.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
49668—2433

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 7 janvier.* Alphonse Vercruysse, boulevard de Metz. — Alphonse Vergauwen, quai de Nantes. — Paul Delreux, rue Archimède. — Charles Dekens, rue de Naples. — Arthur Capette, rue de Mouveaux. — Achille Bauguies, rue du Tilleul. — Valérie Vancallement, rue Dombasle, 10. — Edmond Vandendoorem, rue de la Basse-Masure, 48. — *Mariages.* — Napoléon Mespouille, 24 ans vitrier, rue du Fontenoy, 33, et Silvie Vanjorghem, 21 ans, rue du Fontenoy, 14. — Louis Vandoorne, 28 ans, cocher, rue de Lille, et Maria Fièvet, 26 ans, tailleuse, rue des Arts, 179. — Julien Canchy, 25 ans, employé de commerce, rue Turgot, 32, et Adèle Durant, 24 ans, sans profession, rue de la Gare. — *Déclarations de décès du 7 janvier.* — René De Langhe, 4 ans, rue de France. — Vandercruyssen, jumeaux, présentés sans vie, rue de Condé, 45. — Jules Derulle, 7 mois, rue de Condé. — Sidonie Denis, 8 mois, rue des Fossés. — Georges Vanherpe, 1 mois, rue de Monge, 98. — Euphroisine Lamy, 18 mois, rue Buffon. — Arson, présenté sans vie, rue Casimir Périer, 19.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 7 janvier.* — Rachel Locofeld, rue de la Latte. — Paul Hus, rue des Trois Pierres. — Henri Hochart, rue des Piats. — Désiré Vandamme, rue Fin de la Guerre. — Aline Olive, rue d'Orléans. — Antoinette Leclercq, rue de la Latte. — Raoul Mestdagh, rue de Mouveaux. — Alice Houzet, à l'Epinette. — Maria Mas, rue de Lille. — Jules Dewulf, rue de Renaix. — Augustine Depraetere, rue du Chêne-Rompline. — Pierre Cau, rue de Mulhouse. — *Déclarations de décès du 7 janvier.* — Amélie Vanduyselmere, 59 ans 5 mois, sans profession, rue de Gand. — Apolline Druez 34 ans 7 mois, sans profession rue des Carlistes. — Antoine Muller, 53 ans 3 mois, bobineur, rue de Bourgogne. — Clémence Vandekerkhove, 17 ans 9 mois, soigneuse, rue Nationale. — Jean Stragier, 1 an 6 mois, rue de la Potente. — Désiré Delhuvenne, 11 jours, rue de Mouveaux. — Stéphanie Demeer, 3 ans, Pont-de-Neuville.

HERSEAUX. — *Déclaration de naissances du 28 décembre 1890 au 4 janvier 1891.* — Néant. — *Publications de mariage.* — Jules Detremmerie, 30 ans, employé de commerce, et Louise Dutilleul, 25 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESCHAMPS-WAUQUIEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Catherine-Henriette-Joséphe WAUQUIEZ, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1891, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 9 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 8 dudit mois, à 4 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Marquiez, 3.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'Eglise Notre-Dame, à Roubaix, le vendredi 9 janvier 1891, à 9 heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Pierre-Henri VRONNE, époux de Dame Apolline LEROUGE, décédé à Roubaix, le 15 octobre 1839, dans sa 57e année, et de Monsieur Léopold DUFOUR, époux de Dame Marie VRONNE, décédé à Paris, le 29 décembre 1889, dans sa trente-septième année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Le mouvement du port d'Anvers a pris l'année dernière, une très grande extension.

Le tonnage des navires de mer entrés a augmenté de 468,325 tonnes. Cet *accroissement* est à lui seul plus grand que le *mouvement total* de ports tels que Gand, par exemple.

Ajoutons que l'augmentation eût été encore de 60,000 tonnes plus élevée sans l'interruption tout accidentelle des derniers jours de décembre.

La revision devant les cercles catholiques. — Le bureau central de la Fédération des Cercles conservateurs a adressé, sous la date du 6 janvier, à tous les cercles de la Fédération conservatrice une circulaire, signée de M. Woeste, leur demandant de se prononcer sur les questions suivantes : Y a-t-il lieu de reviser la Constitution ?

Par quelles dispositions les articles abrogés devront-ils être remplacés ?

Dans l'affirmative, quels seraient les moyens pratiques pour arriver, après la dissolution des Chambres, à réunir le quorum des deux tiers de la Chambre nécessaire pour reviser la Constitution ?

Y a-t-il lieu d'étendre le droit de suffrage pour les élections communales et provinciales ?

Saint-Genois. — Un accident vient de se produire dans la commune de Saint-Genois. Emile Verdonck, habitant le moulin nommé « Saint-Genois » était assis près du feu, quand, tout-à-coup un fusil chargé, accroché au mur se détacha. Le coup partit, et Verdonck reçut la charge dans la jambe. La blessure était tellement grave qu'on a du amputer la jambe jusqu'au milieu de la cuisse.

Les finances belges. — Le règlement définitif du budget de 1887, se solde par un boni de plus de dix-sept milliens. Sous le dernier ministère libéral les déficits s'accentuaient chaque année.

Grâce à une entente avec l'UNION DES ACHATS, le *Journal de Roubaix* est en mesure d'offrir désormais à ses lecteurs un avantage tout particulier.

Il donnera, chaque jour, un *bon* de trente centimes qui sera accepté comme argent comptant par toutes les maisons adhérentes à l'UNION DES ACHATS et dans une proportion de cinq ou dix pour cent des paiements effectués.

Des exemples feront bien comprendre la valeur de ce bon et le profit que peuvent en tirer tous les lecteurs.

Pour un achat *de trois francs*, on remet 2 fr. 70 ou 2 fr. 85 centimes (selon la maison) plus un bon du numéro du jour; pour six francs on remet 5 fr. 40 ou 5 fr. 70 et deux bons, etc., etc.

Si l'on doit effectuer un paiement de soixante francs dans une des maisons acceptant les bons pour *dix pour cent*, on achète vingt numéros du journal coutant 3 fr. ; les 20 bons valant 6 fr., on réalise bien un profit net de trois francs.

Dans les maisons qui ne peuvent accepter les bons que pour 5 0/0, le profit réalisé est encore de 1,50, en achetant dix numéros du journal. Là où les bons ne sont admis que pour 2 1/2 0/0, on achète 5 numéros et on gagne encore 0,75.

En résumé, nos abonnés et tous nos lecteurs au numéro, recevront chaque jour à titre de prime *le double* du prix d'achat du journal.

UNION DES ACHATS

Economie, Epargne, Assurances gratuites sur la vie, contre les accidents, contre les maladies, contre l'incendie. Pensions de retraites garanties par l'Etat ou par des Mutualités, constitution de dots aux enfants, assurances militaires, participation aux tirages financiers.

Ce bon détaché du journal est accepté en paiement comme espèces pour une valeur de

30 CENTIMES

et dans une proportion de 5 ou 10 0/0 par toutes les maisons adhérentes à l'Union des Achats

N. — Il est valable pendant la journée du 9 Janvier, mais ne donne pas droit aux avantages réservés aux possesseurs de bons de 0,50 centimes, de 1 franc et de 5 francs, délivrés par l'Union des Achats avec une réduction de DIX POUR CENT. (Voir les notices).

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

9 JANVIER 1815

LA NOUVELLE-ORLÉANS

C'est une date bien connue aux Etats-Unis, même après toutes celles dont la guerre de Sécession a semé leur histoire. Ils n'étaient pas alors ce qu'ils sont aujourd'hui et ne se composaient que de dix-huit Etats, dont le dernier venu était la Louisiane cédée par la France en 1803 ; ils n'en avaient pas moins déclaré la guerre à l'Angleterre le 19 juin 1812, à la suite des intolérables vexations que sa marine lui avait imposées, telles que visite et presse de matelots prétendus déserteurs même de leurs navires de guerre, capture de tout bâtiment à destination d'un port d'où le pavillon anglais était exclu et qui n'avait pas acheté une licence de l'Angleterre.

Les débuts de la guerre n'avaient pas été heureux, et en 1814 les Anglais, débarrassés de Napoléon, avaient envoyé une expédition qui s'était emparée de la capitale, Washington, et y avait brûlé la maison du président : c'est même depuis lors qu'elle a pris le nom historique de Maison Blanche, parce qu'on dut blanchir à la hâte ses murs noircis par la fumée. Le 8 décembre, une flotte de cinquante vaisseaux débarqua en aval de la Nouvelle-Orléans un corps de 20.000 Anglais, qui s'avança sous la conduite de Packenham, beau-frère de Wellington.

La ville, qui ne comptait pas alors plus de 2,000 habitants, est située sur une étroite langue de terre que bornent d'un côté les lacs formés par le Mississipi et de l'autre d'immenses terrains marécageux déposés par les eaux du fleuve ; elle était défendue par André Jackson, mais nul ouvrage d'art ne la protégeait. Jackson en sortit et prit position sur une sorte d'îlot situé entre le fleuve et les marais, où, le terrain marécageux ne permettant pas d'élever des remparts de terre, il fit établir avec des balles de coton un retranchement long d'un mille environ qu'il garnit de troupes et d'artillerie, harcelant sans trêve le camp anglais que deux navires qui parcouraient le fleuve tenaient sous un feu incessant.

Le 8 janvier, les Anglais marchèrent à l'assaut des retranchements, mais l'attaque était mal combinée et la colonne partit sans fascines ni échelles ; ce fut l'affaire de 25 minutes : dans ce court espace de temps, accueillis par trois batteries et des tireurs consommés, les Anglais perdirent 700 morts, dont le général en chef, 1,400 blessés et 500 prisonniers, sans qu'il en coûtât aux Américains plus de 8 morts et 13 blessés ; le 18, ils évacuaient nuitamment leur camp et allaient se rembarquer. On ignorait alors que la paix avec l'Angleterre avait été signée à Gand le 24 décembre ; aussi la nouvelle de cette victoire qui délivrait les Etats-Unis y provoqua un immense enthousiasme ; on y pouvait à peine croire et Jackson fut acclamé partout comme le sauveur de l'indépendance nationale; 15 ans après il fut nommé président et deux fois réélu (1829-1837). C'était l'homme le plus violent et le plus autoritaire qu'on pût imaginer.

Citons à ce propos un fait tout particulier aux Etats-Unis : le 6 mars, deux mois après sa victoire, Jackson avait fait mettre en prison un juge qui avait accueilli la reclamation d'un citoyen illégalement arrêté par son ordre, il fut cité le 24 mars devant la Cour de district de la Nouvelle-Orléans pour cette double violation de la loi, et le général victorieux, partout acclamé, fut condamné à une amende de 5,000 francs ; ce n'est que 29 ans après, et alors qu'il avait cessé d'être président, que le Congrès consentit, au jour anniversaire de sa victoire, à voter la restitution de l'amende payée et des intérêts cumulés.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesses), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 octobre 1890.

Je fait personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle. »

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 2 ct environ 20 c. le repas, 45 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre mandat-poste. En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Roubaix chez ; MM. Morelle-Bourgeois, épicier; Desfontaines, épicier; Cheminade, épicier. 24853

OCCASION UNIQUE ;

RHUM VIEUX

A 2 FRANCS 50 LE LITRE

EAU-DE-VIE DE VIN

SUPERFINE

A 1 FRANC 80 LE LITRE

MALAGA QUALITÉ EXTRA

A 1 FRANC 60 LA BOUTEILLE

Chez Mme Alfred Messiaen, 75, rue de l'Ommelet, à quelques mètres de la rue Pellart, Roubaix.

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge* de *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boîte, **2 fr. 50.**

Maladies de l'*estomac* et des *intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois. vomissements, diarrhée, coliques,* etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. Pastilles : **2fr. 50**; Poudre : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr.**

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, Paris, et à dans les principales pharm. de France. 1888

Assurance contre le FEU et le VOL

Les Coffres-Forts **GRUSON** tout en fer et blindés d'acier

NOUVELLE FERMETURE

Fabrique et Magasin, 21, Rue Royale, 21, LILLE.

24953

AUX

Fabriques Parisiennes

E. LANDAUER

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

SPECIALITÉ DE BLANC

Trousseaux et Layettes

FABRIQUE DE LINGERIE

et Broderie à la main

à Remiremont (Vosges)

Nous avons l'avantage d'informer notre honorable clientèle que nos assortiments pour **cette saison** sont complètement terminés et que nous avons actuellement en magasin un **immense choix de modèles nouveaux** et des plus variés pour

TROUSSEAUX ET LAYETTES

ainsi qu'une quantité considérable d'**articles pour enfants,** tels que :

Robes blanches et couleurs, Tabliers, Douillettes et Pelisses cachemire, Robes de baptême, etc., etc.

CHOIX MAGNIFIQUE

DE RIDEAUX EN TOUS GENRES

SPÉCIALITÉ

DE LINGERIE FINE

GRAND ASSORTIMENT DE

DRAPS ET TAIES BRODÉS

Prix exceptionnels

BRODERIES EN TOUS GENRES

Dépôt de Toiles des Vosges

ET

LINGE DE TABLE

garantis à l'usage

CHIFFRES ET BRODERIES

A FAÇON

La Maison des **Fabriques Parisiennes**, connue depuis de nombreuses années, à pour principe absolu de **vendre entièrement de confiance** les **articles les plus soignés et les mieux assortis** à des conditions de **bon marché exceptionnel.**

PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus.*

16, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

A. BOUTRY, ENTREP

36, rue de l'Espérance

ROUBAIX

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

PAVAGES. Sables & Graviers

VOIES FERRÉES

NIVELLEMENT & TERRASSEMENT

COUVERTURE

Zinguerie & Plomberie

OUTILLAGE POUR AMATEURS & INDUSTRIELS

Fournitures pour le Découpage

FABRIQUE de TOURS et SCIES-MÉCANIQUES

OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS

TIERSOT, Bté, rue des Gravilliers, 16, Paris

HORS CONCOURS 1890

le Tarif-Album (151 pages, 600 grav.) franco contre 0f65.

24563

GOFFIN et GABEREL

48, Rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE BATIMENTS

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

PIERRES & MARBRES

SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

MINISTÈRE DES FINANCES

Emission de Rentes 3 0/0

Souscription publique le 10 Janvier 1891

Le Ministre des Finances a été autorisé par la loi du 24 décembre 1890 à réaliser au moyen d'une *EMISSION DE RENTES 3 0/0* une somme de **869,488.000** francs destinée à rembourser diverses obligations du Trésor ou à suppléer à des émissions d'obligations antérieurement autorisées.

Ces rentes seront émises au taux de **92 fr. 55.**

Les versements seront échelonnés ainsi qu'il suit :

Le Jour de la Souscription (10 Janvier).	15 fr.	»
A la Répartition.	15	»
Le 1er Avril 1891	15	»
Le 1er Juillet 1891	15	»
Le 1er Janvier 1892.	15	»
Le 1er Juillet 1892	17 fr.	55
Total.	92 fr.	55

On souscrit :

Dans les Départements : à la Caisse des Trésoriers-Payeurs généraux, des Receveurs des Finances et des Percepteurs désignés par le Ministre des Finances. 25208

LISTE DES MAISONS ADHÉRENTES

A L'UNION DES ACHATS

Les maisons